

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SCÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA MUNICIPALITÉ DE LOW**

PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du Conseil de la Municipalité de Low, tenue le lundi 7 novembre 2016 à 19H00, à la Salle Héritage, 4A chemin d'Amour, Low (Québec) J0X 2C0 sous la présidence de Son Honneur le Maire, Monsieur Morris O'Connor.

Étaient aussi présents : Les conseillères Amanda St. Jean, Michèle Logue-Wakeling, Joanne Mayer, et les conseillers Charles Kealey et Christopher Brownrigg.

Étant également présente : Franceska Gnarowski, Directrice générale

Étant absente : la conseillère Lynn Visentin

1) OUVERTURE

Constatant le quorum, l'assemblée est officiellement déclaré ouverte par monsieur le Maire, Morris O'Connor.

2) PÉRIODE DES QUESTIONS

3) AFFAIRES DÉCOULANT DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

4) PROCÈS-VERBAL

#169-11-2016

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 3 octobre soit adopté à la réunion du mois de décembre afin d'y ajouter un amendement.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE

5) ORDRE DU JOUR

#170-11-2016

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel présenté et qu'il demeure ouvert.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE

6) DÉBOURSÉS ET SALAIRES

#171-11-2016

IL EST RÉSOLU QUE la liste #11-2016 des déboursés pour la période du 3 octobre 2016 au 7 novembre 2016 totalisant un montant de 142 621,25 \$;

QUE les salaires nets versés pour la période du 1 octobre 2016 au 31 octobre 2016 totalisant un montant de 32 545,70 \$ soient acceptés;

QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière soit autorisée à faire les affectations budgétaires nécessaires à cet effet.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michele Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR le conseiller Charles Kealey

ADOPTÉE

CERTIFICAT

Je, soussignée, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que les fonds nécessaires sont disponibles pour les dépenses nommées à la résolution #171-11-2016, tel que prévu par le Conseil de la municipalité de Low.

Franceska Gnarowski

Directrice générale/secrétaire-trésorière

(7) RAPPORT DU MAIRE

Le maire ne présente aucun rapport verbal de ses activités pour le mois d'octobre. Il le présentera à la réunion du mois de décembre.

(7.1) ADMINISTRATION

(7.1.1) RAPPORT DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

Un rapport est présenté par la conseillère Michèle Logue-Wakeling, Présidente du comité d'administration.

(7.1.2) AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Michèle Logue-Wakeling qu'un amendement au règlement municipal 04-2012 sur le Code d'éthique et de déontologie pour les fonctionnaires est envisagée afin de se conformer aux modifications apportées aux lois politiques de financement apporté par le projet de loi 83, qui a été adoptée à l'Assemblée nationale juin ici 2016.

(7.1.3) DEMANDE SUBVENTION COLLECTIVE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Low veut se doter d'une Politique familiale et de la démarche Municipalité amie des aînées (PFM-MADA);

CONSIDÉRANT qu'en adoptant une PFM-MADA la municipalité de Low veut améliorer la qualité de vie des familles et des aînés de son territoire;

CONSIDÉRANT l'importance que la municipalité de Low attache à la création d'un milieu de vie de qualité où les familles et les aînés pourront s'épanouir;

CONSIDÉRANT que La MRC de la Vallée-de-la-Gatineau désire, avec la participation d'un minimum de cinq municipalités, déposer une demande au Ministère afin d'être financé pour une démarche collective de PFM/MADA ;

#172-11-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le Conseil de la municipalité de Low autorise Madame Franceska Gnarowski, Directrice générale de la municipalité de Low à signer le protocole d'entente à intervenir entre la MRCVG et la municipalité de Low pour toutes informations ou documents relatif au projet financé;

Que le Conseil de la municipalité de Low crée un poste d'élu responsable des questions familiales et du dossier aîné au sein du conseil pour assurer le suivi de l'ensemble des activités touchant la vie des familles et des aînés dans la municipalité;

Que le Conseil de la municipalité de Low désigne la conseillère Lynn Visentin, au poste d'élu responsable des questions familiales et du dossier aîné;

Que le Conseil de la municipalité de Low autorise la création du comité qui assurera la continuité des démarches de Politique familiale municipale (PFM) et celle Municipalité ami des aînés (MADA) dont les membres seront possiblement issus des secteurs d'activités suivants :

- Représentant du milieu scolaire et de la santé;
- Représentant du milieu communautaire famille, jeunesse et aîné;
- Milieu de vie (associations);
- Représentant des citoyens (famille et aîné);
- Représentants municipaux.

Que le conseil tiens à préciser que si la subvention n'est pas accorder, la municipalité ne sera pas tenu responsable pour les coûts du programme.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE

(7.1.4) MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION No 180-12-2016

CONSIDÉRANT que le contrat de travail de la DG signé le 5 janvier 2016 par le maire et la directrice générale pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019 précise des heures normales de bureau de 35 heures par semaine;

CONSIDÉRANT que le contrat de travail précédent précisait des heures normales de bureau de 40 heures semaine ;

CONSIDÉRANT que malgré le contrat précédent la directrice générale travail et est payé sur une base de 35 heures semaines depuis son entrée en fonction le 11 août 2011 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a été convenu d'apporter une correction au nouveau contrat de travail afin de refléter la réalité actuelle par les membres du conseil ;

#173-11-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que la résolution 180-12-2016 est par la présente modifié afin d'y ajouter les heures normales de bureau qui sont de 35 heures par semaine.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

OPPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer et le conseiller Christopher Brownrigg

ADOPTÉE

(7.1.5) RADIO COMMUNAUTAIRE FM DE LA HAUTE-GATINEAU (CHGA-FM) - APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION D'AUGMENTATION DE LA PUISSANCE ÉMETTRICE AU CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES (CRTC)

CONSIDÉRANT la puissance émettrice de la radio communautaire FM de la Haute-Gatineau (CHGA-FM) ne rejoint pas l'ensemble de la population de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et que dans certains secteurs, le signal est faible ou inexistant; la tour actuelle, située dans la municipalité de Blue Sea et datant des années 70, est désuète et ne répond plus aux exigences du Code du bâtiment;

CONSIDÉRANT la radio communautaire FM de la Haute-Gatineau (CHGA-FM) est le seul intervenant de première ligne en communication dans les situations d'urgence pour l'ensemble des municipalités de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et ne possédant qu'un seul émetteur, elle est vulnérable en cas de panne;

CONSIDÉRANT que plus d'un million de véhicules transitent chaque année par le Parc La Vérendrye, et les TNO que ce soit pour le travail ou les loisirs et que présentement aucun média ne peut rejoindre ces gens advenant une situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que pour ses raisons la Radio communautaire FM de la Haute-Gatineau (CHGA-FM) demande au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) l'autorisation d'augmenter les paramètres de sa puissance émettrice;

#174-11-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU d'appuyer la Radio communautaire FM de la Haute-Gatineau (CHGA-FM) dans sa demande d'autorisation auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) pour l'augmentation des paramètres de sa puissance émettrice.

PROPOSÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

ADOPTÉE

(7.1.6) RÉUNIONS DE CONSEIL 2017

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 148 du Code Municipal, le conseil doit fixer les dates des réunions régulières avant le début de l'année suivante ;

#175-11-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise que les dates suivantes soient conservées pour les séances régulières du conseil en 2017 :

Jour/Mois	Time/Heure	Hall/Salle
January 9 janvier	19h00	Salle Héritage
February 6 février	19h00	Salle Héritage
March 6 mars	19h00	Salle Héritage
April 3 avril	19h00	Salle Héritage
May 1 mai	19h00	Salle Héritage
June 5 juin	19h00	Salle Héritage
July 4 juillet*	19h00	Salle Héritage
August 7 août	19h00	Salle Héritage
September 5 septembre*	19h00	Salle Héritage
October 2 octobre	19h00	Salle Héritage
November 6 novembre	19h00	Salle Héritage
December 4 décembre	19h00	Salle Héritage

*Mardi

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE

(7.1.7) FERMETURE DE BUREAU - NOEL

#176-11-2016

IL EST RÉSOLU par le conseil que la municipalité de Low ferme le bureau municipal au 4a chemin d'Amour pour les fêtes à partir du 26 décembre jusqu'au et incluant le 4 janvier 2016.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE

(7.1.8) RAPPORT DU MAIRE

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 955 du Code Municipal, un rapport sur la situation financière de la municipalité doit être fait par le maire au moins 4 semaines avant que le budget pour l'année suivante soit déposé;

#177-11-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU par le conseil que le rapport donné par monsieur Morris O'Connor, soit par la présente accepté;

QUE ce même rapport soit distribué aux résidents par la poste dans les plus brefs délais.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR le conseiller Charles Kealey

ADOPTÉE

(7.1.9) TAXES IMPAYÉES

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 1022 du Code Municipal, la secrétaire-trésorière doit déposer, au mois de novembre de chaque année, un rapport sur les taxes impayées;

#178-11-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU par le conseil d'accepter la liste de taxes impayées tel que déposée par la directrice générale-secrétaire trésorière, Franceska Gnarowski.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

ADOPTÉE

7.2 VOIRIE

(7.2.1) RAPPORT

Un bref rapport est donné par le conseiller Charles Kealey, Président du comité de la voirie.

(7.2.2) ADHÉSION COMBEQ – CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande d'adhésion de la COMBEQ;

CONSIDÉRANT que le coût d'adhésion est de 402,41 pour l'année 2017;

#179-11-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil autorise l'adhésion de l'inspecteur municipal, Roch Courville, à la COMBEQ.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE

(7.2.3) TECQ – 2014-2018

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Low désire modifier la programmation dans le cadre de la TECQ (2014-2018) préalablement accepté par la Direction générale des infrastructures du MAMOT;

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

#180-11-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixes à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE

(7.3) SÉCURITÉ CIVILE

(7.3.1) RAPPORT

Aucun rapport n'est donné par la conseillère Amanda St. Jean, Présidente du comité de la Sécurité publique.

(7.3.2) FORMATION POMPIERS

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Low désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Low prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme Pompier I, 10 pompiers en matières dangereuses, 4 pompiers en autopompe et 2 pompiers en officiers non-urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Vallée de la Gatineau en conformité avec l'article 6 du Programme.

#181-11-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU par le conseil de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Vallée de la Gatineau.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

ADOPTÉE

(7.3.3) DÉMISSION DU DIRECTEUR DU SERVICE D'INCENDIE

CONSIDÉRANT la démission via courriel le vendredi 28 octobre 2016 pour des raisons personnelles, du Directeur du service d'incendie, Ghyslain Robert;

#182-11-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU par le conseil d'accepter la démission de monsieur Ghyslain Robert à partir du 28 octobre 2016.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

ADOPTÉE

(7.3.4) DÉMISSION DU DÉPUTÉ DIRECTEUR DU SERVICE D'INCENDIE

CONSIDÉRANT la démission via courriel le mardi 1^{er} novembre 2016 pour des raisons personnelles, du Député directeur du service d'incendie, James Routliffe;

#183-11-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU par le conseil d'accepter la démission de monsieur James Routliffe à partir du 1^{er} novembre 2016.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

ADOPTÉE

(7.3.5) DIRECTEUR DU SERVICE D'INCENDIE PAR INTERIM

CONSIDÉRANT la démission du Directeur du service d'incendie, monsieur Ghyslain Robert ainsi que la démission du député directeur du service d'incendie, monsieur James Routliffe;

CONSIDÉRANT les besoins continus du service d'incendie en matière de gestion, prévention, planification, équipement, recrutement, inspection et autres;

CONSIDÉRANT que le conseil désire se doter de l'expertise de Michel Lemieux, pompier, officier depuis 39 ans, pour gérer le service d'incendie ainsi que pour développer un plan d'action à court et long terme ;

#184-11-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU par le conseil d'embaucher monsieur Michel Lemieux à titre de Directeur de service d'incendie de la Municipalité de Low par intérim à partir du 8 novembre 2016 jusqu'au 31 janvier 2017;

QUE le taux horaire soit fixé à \$30 et que les heures soient limités à 20 heures par semaine;

QUE l'argent provienne du surplus réservé pour la caserne;

QUE le maire, monsieur Morris O'Connor et/ou la directrice générale, madame Franceska Gnarowski, soient autorisés à signer tous documents relatifs à cette embauche.

PROPOSÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

ADOPTÉE

(7.4) ENVIRONNEMENT

(7.4.1) RAPPORT

Un rapport est donné par le conseiller Christopher Brownrigg, Président du comité de l'environnement.

(7.4.2) CONTENANTS

CONSIDÉRANT le nouveau service d'ordures et recyclage débutera le 1er janvier 2017;

CONSIDÉRANT que les chemins privés suivant : Mulrone, McLaughlin, St. Brigid, Kaylen, Clifford, Hickey, Anthony, O'Sullivan, River, Rivière du Soleil, Côte Nord, Higgins, des Boucanniers, Shamrock, McCarthy, des Pauls, Barry, de la Barrière, des Piverts, Simon, montée du Havre, Péninsule, lac Cassel, McNicoll, de la Berge, Marie-Reine, sont inaccessibles durant la saison hivernale,

CONSIDÉRANT que le nouveau service d'ordures sera fait avec un camion plus long que dans le passé ce qui empêchera la récupération des déchets et recyclage aux portes à longueur d'année;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Denholm à procéder à un appel d'offres sur invitation en commun avec la municipalité de Low et à recevoir trois soumissions comme suit :

Conteneurs RDA	948,54 \$ taxes et transport inclus
Soudure J.M Chantal Inc	937,52 \$ taxes et transport inclus
Industek Inc	827,87 \$ taxes et transport inclus

#185-11-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil autorise l'achat de 26 contenants en acier du fournisseur Industek Inc. au prix de 827,87 \$ chaque plus taxes pour un total de 21 519,42 \$;

QUE les contenants soient installés au bout des chemins mentionnés ci-haut afin d'y entreposer les déchets et le recyclage des résidents;

QUE l'argent provienne du fonds de roulement et qu'il soit remboursé à partir de 2017 jusqu'à 2021 au plus tard;

QUE la DG, Franceska Gnarowski et/ou monsieur le maire, Morris O'Connor soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à cet achat;

PROPOSÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg

APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

ADOPTÉE

(7.4.3) EMBAUCHE

CONSIDÉRANT que le nouveau service d'ordures et recyclages requiert l'embauche d'un éboueur pour ramasser les matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite que le poste soit pourvu par une personne de la municipalité de Low;

#186-11-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil autorise l'affichage de l'offre d'emploi à partir du 8 novembre jusqu'au 25 novembre 2016 sur les trois babillards municipaux, le site web ainsi que sur Facebook;

QUE l'offre d'emploi soit également envoyée à Emploi Québec pour affichage;

QUE la directrice générale, Franceska Gnarowski, ainsi que l'inspecteur municipal, Roch Courville, soient autorisés à faire la sélection du candidat.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE

(7.5) URBANISME

(7.5.1) RAPPORT

Un rapport est donné par la conseillère Joanne Mayer, présidente du Comité d'urbanisation.

(7.5.2) DEMANDE CPTAQ 5162281

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT que la demande vise le transfert d'une partie de lot à un membre de la famille afin qu'elle puisse rénover la résidence déjà situé sur le terrain en question;

CONSIDÉRANT que le membre de la famille ne peut pas se prévaloir d'un financement pour les rénovations tant et aussi longtemps qu'elle n'est pas propriétaire du terrain et de la bâtisse existante;

CONSIDÉRANT que le lot en question n'a aucune possibilité d'utilisation à des fins agricoles puisque la résidence est existante;

CONSIDÉRANT que ce transfert n'aura aucun effet négatif sur les activités agricole ni sur l'homogénéité de la communauté;

CONSIDÉRANT qu'une résidence rénovée est plus valable pour la municipalité de Low qu'une résidence négligée et inhabitable;

#187-11-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que pour ces motifs, le conseil appui la demande du propriétaire du lot rénové 5162281 et demande que la CPTAQ autorise l'application;

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE

(7.6) LOISIRS & CULTURE

(7.6.1) RAPPORT

Un rapport est donné par la conseillère Joanne Mayer, en absence de la présidente du Comité des loisirs, la conseillère Lynn Visentin.

(7.7) VARIA

(8) AJOURNEMENT

#188-10-2016

IL EST RÉSOLU QUE la réunion se termine à 21h00

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE

Morris O'Connor
Maire

Franceska Gnarowski
Directrice générale/secrétaire-trésorière

« Je, Morris O'Connor, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec »